

La fabrique de gants qui devait quitter la rue Chimay, s'installa dans la maison de Marie, Marché aux Poissons. Elle occupait en 1842 400 ouvriers et ouvrières. Dans ce chiffre, qui nous semble considérable, il faut évidemment comprendre les piqueuses à domicile qui étaient pourtant à considérer comme ouvrières saisonnières.⁹⁾

La maison «De Marie, Noppeney & Cie» prit de l'extension, «bien que la ganterie tardât à trouver dans le Zollverein ce qu'elle en avait escompté».¹⁰⁾

Voici encore quelques données dues à l'obligeance de feu M. Noppeney: La société qui nous occupe, avec quatre autres exposants luxembourgeois, représenta notre pays à l'Exposition Universelle de Berlin en 1844. Elle y obtint une médaille de bronze, dont un exemplaire restait dans la famille Noppeney jusqu'à ce que l'occupant allemand s'en empara en 1942 avec tout le mobilier, collections comprises, appartenant à Marcel Noppeney. Joseph Noppeney, grand voyageur pour l'époque, avait accompagné à Berlin les objets exposés, comme il devait, peu avant de se retirer des affaires, convoier jusqu'à Nijni-Novgorod une fourniture de 20.000 paires de gants faites pour l'armée russe, un des gros clients de la maison.

Autre détail intéressant: «Il faut, en ganterie, de l'eau à profusion. Cette denrée, plutôt rare à l'époque, à Luxembourg-haut, était fournie par les «phénomènes météorologiques», autrement dit par la pluie et conservée précieusement dans d'immenses citernes. Celle de la rue Chimay récoltait ce qui tombait sur les toits des trois bâtiments constituant l'immeuble. Marché aux poissons, les deux maisons de Marie et Barreau n'y suffisaient pas, la société de Marie, Noppeney & Cie passa une convention avec la paroisse Saint-Michel qui lui garantissait le contenu renouvelable de la citerne où se réunissaient les eaux de pluie tombant sur les toits de l'église. On accédait à la citerne du dehors, par une ouverture aménagée dans la grande niche à raz du sol où se trouve actuellement la statue du Saint.»

Joseph Noppeney s'étant retiré, la Société fut continuée entre de Marie et Barreau, suivant acte Mothe du 27/12/1844 et sous la raison sociale de «De Marie & Cie».

A un certain moment, la direction de la ganterie fut confiée à Y.H. Barreau, qui fut mêlé aux événements «révolutionnaires» du 16/3/1848, ainsi qu'il résulte d'un rapport du procureur d'État Mathias André dans lequel il est question du lock-out des 42 ouvriers prononcé dans la «fabrique Barreau» pour une journée.¹¹⁾

Le 25/4/1850 les sieurs Wagner et Charles ainsi que les banquiers Schoemann et Werling s'associèrent à de Marie et Barreau pour former une nouvelle société, anonyme cette fois-ci, sous la raison sociale de «L'Union». Cette société eut bien des difficultés et dut entrer en liquidation. Comme de Marie et Barreau avaient à assumer le déficit, ils se brouillèrent lorsqu'il s'agit d'en faire la répartition.^{11 bis)}

En sa qualité de député à la Constituante, Gabriel de Marie fut désigné, à la séance du 20/5/1848, pour faire partie de la commission de 7 membres chargés «d'examiner la situation matérielle du pays et de rechercher les moyens